



**Appel à candidature
Auteur-trice-illustrateur-trice et éditeur-trice
Création d'un livre de naissance dans le cadre de l'opération *Un bébé, un livre*
menée par la Ville de Grenoble**

Édition 2026

Date limite de candidature : 15 septembre 2025

Dossier à envoyer à : flore.ricoux@grenoble.fr et dorothee.hatem@grenoble.fr

**à l'attention de
Bibliothèque municipale de Grenoble
12 Boulevard Maréchal Lyautey
38 000 Grenoble**

ou par mail :

flore.ricoux@grenoble.fr et dorothee.hatem@grenoble.fr

Objet du mail « Ville de Grenoble Un bébé, un livre 2026 – Candidature de 'nom du candidat' »

Contexte

La Bibliothèque municipale de Grenoble (BmG) est composée de 12 bibliothèques. Ce réseau de lecture publique est complété par une bibliothèque numérique, un musée dédié à Stendhal et une manifestation littéraire annuelle, le Printemps du livre de Grenoble. Animée par 170 agent-es, la bibliothèque propose des collections de plus d'un million de documents, tous supports confondus, dont près de 450.000 sont empruntables ou consultables. Elle organise chaque année près de 700 rencontres, conférences, ateliers et animations, pour tous les publics.

Fort du constat que le livre est un support inépuisable, dès le plus jeune âge, d'accompagnement dans l'appréhension du monde et dans sa connaissance de soi et des autres, la BmG accorde une attention particulière à ses actions en lien avec la toute-petite enfance. Public prioritaire énoncé dans son PSCES, la BmG entend ainsi accompagner jeunes enfants et parents dans leur rencontre avec le livre. Deux projets majeurs participent à cette politique : le mois des p'tits lecteurs, événement annuel d'animations pour les 0-6 ans dans les bibliothèques, et l'opération bisannuelle *Un bébé, un livre*, portée par la BmG, en lien avec deux autres directions de la Ville de Grenoble, Petite enfance et Enfance Jeunesse Éducation.

Descriptif de l'opération *Un bébé, un livre*

Convaincue de l'importance du livre à soi, celui que l'on reçoit, que l'on conserve, que l'on transmet, la Ville de Grenoble offre depuis 2000 un livre « d'accueil », créé dans le cadre de l'opération *Un bébé, un livre*, à chaque petit-e Grenoblois-e qui vient de naître.

Livre d'accueil plutôt que livre de naissance, le projet souhaite s'adresser aussi aux adultes qui entourent le bébé. Ce tout premier livre a vocation à rendre ce support familial en accompagnant l'enfant dans la construction de son parcours de lecteur-trice. L'opération vise donc à faire entrer le livre et les pratiques de lecture parents-enfants dans toutes les familles grenobloises.

Pour cette opération, la Ville de Grenoble fait appel tous les deux ans à un-e auteur-trice-illustrateur-trice et un-e éditeur-trice pour la création du livre. Elle réaffirme ainsi son soutien à la création et à l'édition d'un ouvrage de littérature jeunesse à destination du très jeune public.

Depuis 2012, des temps de résidence pris en charge par la Ville de Grenoble complètent la création du livre, afin de mener un projet d'action culturelle dans un secteur de la Ville défini comme lieu central de l'opération. Ces temps permettent également de créer du lien avec les enfants, leurs familles et les professionnel-les qui les encadrent (professionnel-les de l'enfance, de la petite-enfance et des bibliothèques). Ainsi, rencontres, ateliers et animations sont organisés en lien étroit avec la bibliothèque d'un secteur, une école maternelle, un équipement petite-enfance et les autres structures culturelles du quartier.

Les familles sont invitées à venir retirer le livre dans les bibliothèques du réseau lors de la première inscription de l'enfant. Chaque équipement petite enfance de la ville reçoit également un exemplaire du livre pour poursuivre le projet.

Cette création doit être engagée dans les objectifs de transition de la collectivité. Le travail est mené en commun à chaque étape de la réalisation afin de répondre aux contraintes et souhaits de réalisation de chacune des parties. L'auteur.rice et l'éditeur.rice sont en lien avec des bibliothécaires de la bibliothèque du secteur définie comme port d'attache et la coordination Jeunesse de la BMG.

En 2026, le projet sera organisé dans au moins trois structures de la Ville de Grenoble, à savoir une école maternelle, un ou plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant et une bibliothèque, sur un des six secteurs que compte la Ville.

Programme de la commande

Pour l'artiste

Seules les candidatures d'auteur.trice-illustrateur.rice seront étudiées. Il n'est pas possible de présenter une candidature double : un.e auteur-ric.e et un.e illustrateur-trice.

1) Création d'un livre et résidence

L'ouvrage commandé est une œuvre d'imagination. Dans le respect du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la Bibliothèque municipale de Grenoble (<https://bm-grenoble.fr/projet-culturel-scientifique-educatif-et-social-2022-2027.aspx?lg=fr-FR>), du Projet Educatif Grenoblois ([Projet Educatif 2022-2027](#)) et du projet petite enfance du CCAS ([Projet Educatif CCAS](#)), une liberté de création (thématique, format, mise en page) est laissée à l'artiste.

L'artiste s'engage à être présent-e lors de deux temps de résidence de création à Grenoble au premier semestre 2026 : une semaine avant les vacances de février puis une semaine avant les vacances d'avril sur des périodes scolaires. Les dates seront à définir plus précisément avec l'auteur.

Ces deux temps de résidence permettent à l'artiste de rencontrer et mener des ateliers avec les enfants, de 0 à 6 ans, (et le cas échéant leurs familles) des trois structures (crèche, école et bibliothèque) d'un secteur, à hauteur de 50 % du temps de résidence. Un échange en amont sera organisé entre l'artiste et les structures pour préciser les modalités d'intervention.

Les 50 % restants du temps de la résidence sont réservés à la création de l'ouvrage.

Le budget prévu pour le matériel utilisé dans le cadre des ateliers doit être compris dans le budget global fourni par le candidat. Le budget matériel sur les deux semaines de présence ne devra pas dépasser 500 € HT.

A titre exceptionnel, l'artiste autorisera gracieusement, sur les deux années de diffusion du livre, la Ville de Grenoble et son CCAS à utiliser des illustrations et extraits de textes issus de l'album et pour lesquels il-elle aura donné son accord, afin de réaliser des cartes d'invitation, des affiches, des articles de presse et toute parution ou document de communication papier et multimédia que la Ville et le CCAS auront décidé de diffuser gratuitement à des fins de promotion de l'ouvrage, de l'auteur et de l'action de la Ville de Grenoble et du CCAS en direction des enfants et du livre.

Par ailleurs, l'artiste s'engage sur l'honneur à ce que figure sur l'ensemble des livres publiés en France la mention clairement apparente de l'action conclue par appel à projet entre la Ville de Grenoble, le CCAS et lui-même.

2) Participation au mois des p'tits lecteurs

L'artiste s'engage également à être présent-e sur une période de 5 jours, lors du Mois des p'tits lecteurs, manifestation organisée du 1^{er} au 31 octobre 2026 par la Bibliothèque municipale de Grenoble à destination des 0-6 ans. Le lancement du livre aura lieu sur cette période.

Un cahier des charges sera envoyé à l'artiste retenu pour préparer avec les équipes de la BmG ce temps de présence.

Lors de cette manifestation, l'artiste animera des temps de rencontres et d'ateliers à destination d'enfants des bibliothèques, de crèches et de petites sections de maternelle, soit entre 0 et 6 ans, ainsi qu'auprès de leurs familles et des professionnels qui les encadrent.

Les prestations à assurer, à titre indicatif, lors de cette participation sont :

- Animation d'ateliers de découverte et de création artistique à destination d'enfants de 0-6 ans, en collectif ou en famille (100 % du temps de présence) : il est impératif de faire une proposition variée touchant les publics 0-3 et 3-6 ans (durée à titre indicatif des ateliers pour le jeune public : entre 30mn et 1h)
- Rencontres et échanges avec le public adulte possible (notamment parents, accompagnants, professionnels des bibliothèques et de la petite enfance)
- Séance de dédicaces : 2h maximum
- L'animation d'un atelier à destination des personnels des bibliothèques et de la petite enfance.

Le budget prévu pour le matériel utilisé dans le cadre des ateliers doit être compris dans le budget global fourni par le candidat. Le budget matériel sur la semaine de présence ne devra pas dépasser 500 € HT dans le cadre des ateliers et de l'inauguration.

3) Mise à disposition d'une exposition pour le Mois des p'tits lecteurs

A l'occasion du *Mois des p'tits lecteurs*, l'artiste s'engage à fournir les éléments d'une exposition émanant de son œuvre et/ou de son travail de création et/ou du travail mené avec les jeunes Grenoblois-es rencontrés lors des deux premières semaines de résidence.

Cette exposition se déroulera du 1^{er} au 31 octobre 2026. La réception des planches devra être effective au 15 septembre 2026 et en cas d'envoi de fichiers numériques au 1^{er} septembre 2026.

Elle prendra obligatoirement la forme de planches en 2D originales ou de fichiers numériques prêts à être imprimés par le service reprographie de la Ville de Grenoble. L'encadrement est assuré par la BmG avec des cadres de formats standards : 30*40 cm, 40*60 cm et 50*70 cm.

Le budget prévu pour l'envoi des planches originales doit être compris dans le budget global présenté par le candidat.

Pour l'éditeur-trice

La Ville de Grenoble et son CCAS souhaitent inscrire leur action dans une approche globale de prise en compte des impératifs sanitaires et environnementaux liés à l'éco-responsabilité, au développement durable et à la santé. Ils tiennent à préciser qu'ils seront particulièrement sensibles à la démarche affichée du candidat en matière sanitaire et de santé environnementale, ainsi qu'aux produits proposés dans le cadre du projet : toute démarche entreprise par les fournisseurs visant à réduire l'impact de leurs activités et productions, sur les équilibres environnementaux et la santé est vivement souhaitée.

Le candidat veillera à documenter le contenu et les résultats de ces démarches, et à fournir toutes les informations utiles à l'évaluation du projet. Les déclarations environnementales doivent être exactes, précises et vérifiables.

L'écoconception est l'un des premiers leviers pour réduire l'impact environnemental d'un livre.

La Ville de Grenoble et son CCAS souhaitent favoriser une logique de proximité : privilégier des imprimeurs situés en France ou à proximité de votre centre de distribution, privilégier des prestataires français ou européens.

Il est demandé aux candidat-es d'indiquer leurs engagements sur les points suivants :

- Les engagements éthiques de la maison d'édition ;
- L'adresse précise et les labels de l'imprimerie (la Fleur (écolabel européen), PEFC, FSC, ISO 14 001, ISO 26 000, ISO 12647S ou Imprim'Vert, Print Ethic par exemple) ;
- La provenance et les certifications des papiers ;
- La composition des encres et leur origine ;
- Les spécificités de la reliure et du façonnage ;
- L'emballage et le conditionnement ;
- Les moyens de transports utilisés et le nombre de kilomètres parcourus.

Ces engagements induisent un accompagnement de l'auteur dans la conception d'un livre qui soit adapté à ces impératifs d'écoconception.

Financement, paiement

Deux devis sont demandés. Un premier comprenant le coût de toutes les prestations nécessaires à la constitution du dossier et à la conception du projet, la rémunération de l'auteur-ice (réalisation de l'ouvrage), le coût du matériel pour les ateliers, l'envoi des planches de l'exposition le cas échéant et la livraison de 1 500 exemplaires de l'ouvrage à la Bibliothèque municipale de Grenoble. Cette somme sera versée sur le compte de la maison d'édition.

Un second devis pour la rémunération de l'auteur pour les ateliers en résidences devra être fait en respectant les recommandations de la charte des auteurs-illustrateurs jeunesse. Cette somme sera versée directement à l'auteur.

La Ville de Grenoble se libérera des sommes dues à la réception définitive du travail. Si pour une raison de force majeure, les obligations venaient à ne pas être exécutées totalement alors que tout ou partie des sommes auraient été versées, celles-ci devront être restituées en totalité, sauf à déduire les frais et débours dûment justifiés.

Durée du projet

Du 1^{er} janvier 2026 au 31 octobre 2026.

Dates et attendus :

15 septembre 2025, 23h59 : Date limite de remise des candidatures

Octobre 2025 : Un jury mixte composé d'élus et de professionnels sélectionne un projet parmi les candidatures reçues.

Fin janvier-début février 2026 : 1^{ère} semaine de résidence en immersion dans les structures concernées

Avril 2026 : 2^e semaine de résidence en immersion dans les structures concernées.

Septembre 2026 : Livraison du livre : Direction des bibliothèques, Bibliothèque d'étude et du patrimoine, 12 boulevard du Maréchal Lyautey 38000 Grenoble.

Octobre 2026 : Lancement du livre lors du *Mois des p'tits lecteurs* et troisième temps de présence de l'artiste.

Conditions matérielles de la résidence pour l'artiste

Pour les 3 semaines de résidence, la Ville de Grenoble met à disposition de l'artiste un appartement (T3) meublé, situé au 4 Rue Hector Berlioz comme lieu d'accueil de la résidence. L'ensemble des modalités (transport, hébergement, repas) de la résidence feront l'objet d'un contrat dédié.

Dossier de candidature co-construit par l'artiste et l'éditeur-trice

Le dossier de candidature devra comprendre :

Pour l'artiste

- CV complet et lettre de motivation
- Un dossier artistique comprenant un texte sur la démarche artistique de l'artiste, une bibliographie, autres travaux, articles de presse ...
- Deux livres publiés précédemment (maximum) : le format numérique est suffisant
- Note d'intention sur le projet de livre (présentation du projet, contenus, traitements graphiques, forme narrative, chemin de fer)
- Présentation des actions de médiation envisagées à destination du public cible de l'opération,
- Un devis détaillant l'ensemble des prix et bordereau des prix unitaires pour la réalisation du livre
- Un devis détaillant la rémunération de l'auteur-illustrateur pour les trois semaines de résidence suivant les recommandations journalières de la charte des illustrateurs jeunesse ainsi que le montant du matériel nécessaire aux rencontres et ateliers,
- Attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales, dispense précompte...).

Pour l'éditeur-trice

- Une note d'engagement à respecter les contraintes mentionnées ci-dessus, ainsi que tout document jugé nécessaire pour justifier cet engagement

- Un-e éditeur-trice peut proposer plusieurs candidatures d'auteur-trice-illustrateur-trice : il devra présenter un dossier de candidature et d'offre complet pour chaque dossier.

Sélection

Les candidatures seront étudiées par un jury mixte d'élu-es et de professionnel-les qui sélectionnera l'artiste et l'éditeur-trice selon les critères suivants :

- Valeur artistique et de médiation 40 % dont originalité et esthétique du projet
- Engagements écoresponsables 10 %
- Prix 40 %
- Cohérence avec le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la Bibliothèque municipale de Grenoble (https://bm-grenoble.fr/projet-culturel-scientifique-educatif-et-social-2022-2027.aspx?_lg=fr-FR), et le Projet Educatif Grenoblois ([Projet Educatif 2022-2027](#)) et le projet petite enfance du CCAS ([Projet Educatif CCAS](#)) 10 %

Le jury est souverain dans ses décisions, rendues à la majorité.